

Adresse de correspondance :

Chancellerie municipale
Case postale 927
2740 Moutier
Tél. 032 494 11 11

Lettre aux habitants de Moutier
âgés de 65 ans et plus

Moutier, le 10 mars 2020/js

Notre référence : 07.0841.0001

Mesures de protection contre le nouveau Coronavirus (Covid-19)

Madame, Monsieur,

Comme l'a annoncé l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) le 6 mars 2020, le Coronavirus (Covid-19) peut être dangereux pour les personnes de 65 ans et plus. La nouvelle stratégie du Conseil fédéral place au cœur du dispositif le traitement des cas graves et la protection des catégories de la population particulièrement vulnérables.

L'Organe de conduite du canton de Berne (OCCant) demande que les personnes âgées de 65 ans et plus vivant dans un ménage privé reçoivent toutes les informations nécessaires pour pouvoir se protéger au mieux.

A cet effet, l'Organe de conduite communal vous communique les recommandations à suivre :

Evitez les contacts non nécessaires

- Evitez les transports publics pendant les heures de pointe ;
- Faites vos achats en dehors des heures d'affluence ou faites-vous livrer, par ex. un membre de la famille, un ami, un voisin, etc. ;
- Evitez les manifestations publiques (théâtres, concerts, manifestations sportives) ;
- Evitez les réunions qui ne sont pas indispensables ;
- Evitez tous rendez-vous inutiles ;
- Réduisez au minimum les visites dans les EMS et les hôpitaux ;
- Evitez tout contact avec des personnes malades.

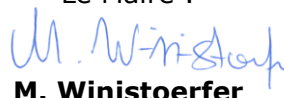
En cas d'apparition des symptômes

Si vous avez des difficultés respiratoires, la toux et de la fièvre, restez chez vous. N'allez plus dans les espaces publics. Contactez immédiatement – par téléphone d'abord - votre médecin ou une institution de santé. Signalez que vous êtes une personne présentant des facteurs de risque et que vous présentez des symptômes.

Nous vous remercions de prendre note de ce qui précède, et nous vous présentons, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Organe communal de conduite

Le Maire :



M. Winistoerfer

Annexe : Recommandations générales de l'Office fédéral de la Santé publique